LES CEREMONIES ET ORDRE TENV AV SACRE ET COVRONNEMENT DE LA ROYNE Marie de Medicis, Royne de France & de Nauarre, dans l'Eglise de Sainct Denys le 13. May, 1610.

Ensemble la mort du Roy, & comme Monsieur le Dauphin a esté declaré Roy, & la Royne Regente par la Cour de Parlement.

Auec l'Arrest de la Cour de Parlement, contre le tres-meschant parricide François Rauaillac.

A AIX, Par Iean Tholosan, Imprimeur du Roy, & de ladite Ville. M. DC. X.

Iouxte la coppie imprimee à Paris.

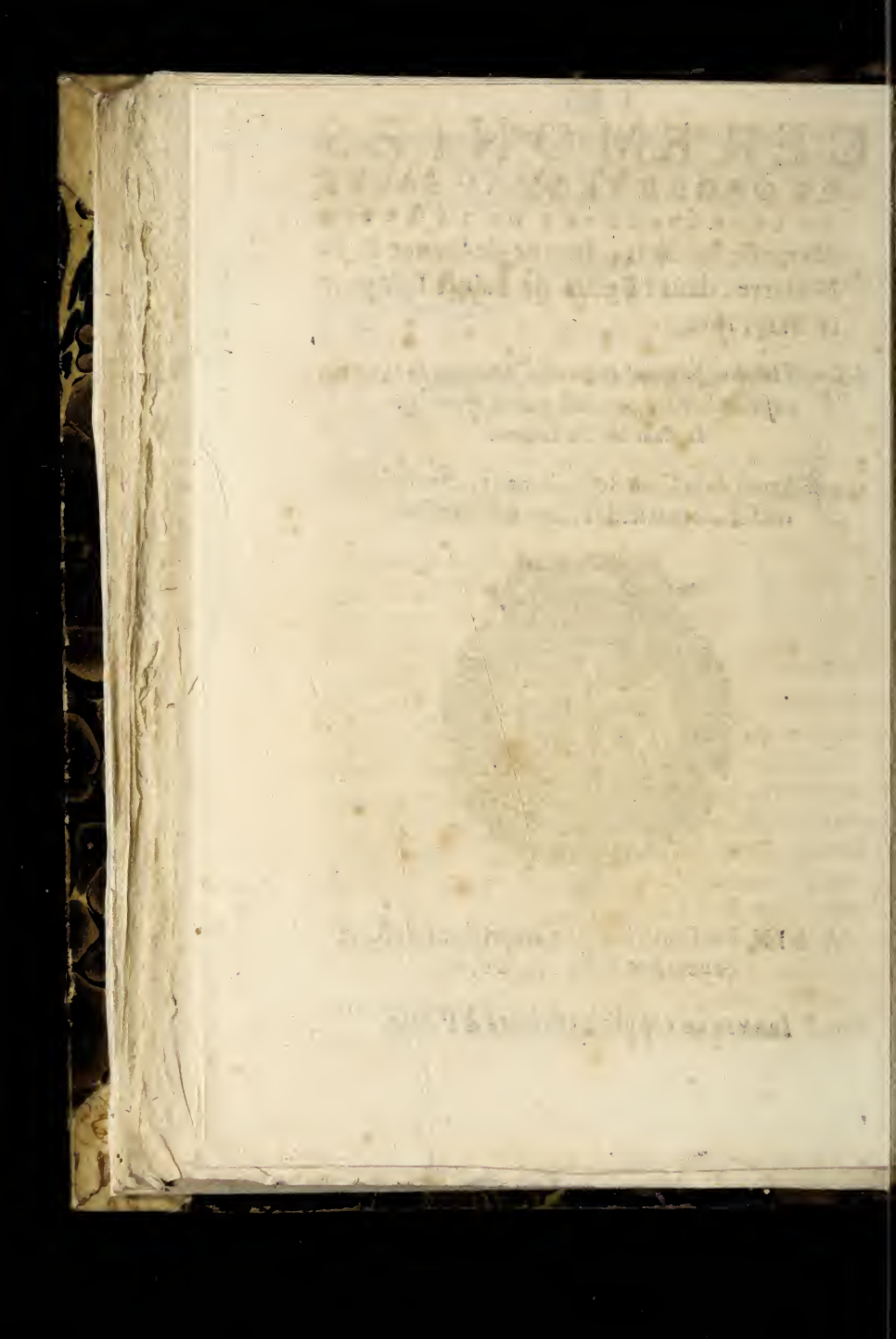

LES

Ceremonies & ordre tenu au sacre & Couronnement de la Royne Marie de Medicis Royne de France & de Nauarre, dans l'Eglise S. Denys, le 13. May 1610. Ensemble la mort du Roy, & cõme Monsieur le Dauphin a esté proclamé Roy le lendemain.

LE Roy s'estant resolu à la guerre, delibera (auant que partir) de faire couronner la Royne, & luy faire faire son entree à Paris, dont les Parisiens se mirent en deuoir pour la receuoir le plus honnorablement qu'ils pourroyent, tant pour les habits, armes, cheuaux, que arcs triomphans, artistemẽt faicts pour ceste effect. Et pour l'action solemnelle du couronnement, le Roy commanda qu'on fist diligence aux preparatifs requis, tant aux ornemens & habits, qu'aux autres choses necessaires pour les ceremonies. Les Princes, Princesses, grands Seigneurs, & Officiers de la Couronne, qui deuoyent assister au couronnement, se mirent en deuoir pour se tenir prests, & aux plus superbes & plus riches habillemens qu'on sçauroit excogiter.

Sa Maiesté ordonna aussi de tapisser l'Eglise de Sainct Denys de ses tapisseries, qui sõt les plus riches qui ayẽt

iamais eſté en France, & en grand nombre. Les eſchaffauts & ſieges eſtoyent tous couuerts de riches tapis de coſté & d'autre dans le cœur de ladite Egliſe.

Tout eſtant bien preparé, le Roy & la Royne, Meſſieurs leurs enfans, & grande quantité de Seigneurs, de Princeſſes, & grandes Dames, allerent coucher à Sainct Denys, le Mercredy douzieſme iour de May, & le lendemain la Royne fut ſacree & couronnee en la ceremonie & ordre qui s'enſuit.

Premierement les compagnies des gardes bordoyét des deux coſtez, depuis la porte du chaſteau, ou eſtoyét logez le Roy & la Royne, iuſques à l'entree de l'Egliſe.

A midy le Preuoſt de l'Hoſtel commẽça à cheminer auec ſes archers en ordonnance.

Apres eux les Suiſſes du Roy ſuiuoyent, tous habillez de velour violet & celeſte, bouffant le taffetas blanc, & incarnat, auec les bonnets de velour noir, & les pennaches blancs.

Apres les Suiſſes venoyent les deux cens Gentils hõmes d'honneur, de la Chambre du Roy, habillez de ſatin blanc & violet, ayans leurs maſſes dorees, couuertes de velour violet.

Apres eux marchoyent les tambours & les trompettes auec de grandes caſaques de velour bleu.

Puis ſuiuoyent grand nombre de clerons, hautbois, & inſtrumens melodieux, & muſicaux.

Apres eux marchoyent les Herauts d'armes, ayans leurs grands hoquetons de velour violet, ſemez de grãdes fleurs de lys d'or, chaſcun vn baſtõ Royal à la main peint d'azur & ſemez de fleurs de lys d'or. A coſté deſdits Herauts, alloyent des Gentils-hommes d'honneur & apres eux vn nombre de Seigneurs.

Apres les Herauts marchoyent les Cheualiers de l'Ordre du S. Esprit, ayans sur leurs manteaux le grand ordre.

Puis suiuoyent apres Monsieur le Duc de Guise & Monsieur le Cheualier son frere, tous deux richement vestus de drap d'or, auec la grande cappe aussi de drap d'or, enrichies de riches pierreries & carquants d'or, ayans de petits bonnets de velour noir, & de petits pennaches noirs.

Apres eux venoyent les Princes qui portoyent le sceptre Royal, & la main de Iustice: puis les suiuoit Monsieur le Prince de Conty, aussi vestu de drap d'or, qui marchoit deuant la Royne, portant sa couronne.

Apres luy suiuoit la Royne, auec son grand manteau Royal, de velour vert, & le surcot d'hermines, enrichy de pierreries de grand valeur, & semé de fleurs de lys d'or. La Royne estoit dessous vn riche poile, & menee & soustenue par Messeigneurs les Cardinaux de Gondy & Surdy. Monsieur le Dauphin estoit a costé droict, & Monsieur le Duc d'Orleans à costé gauche, vn peu apres la Royne, lesquels tenoyent le bord de son manteau Royal.

Apres la Royne venoyent mes Dames les Princesses de Conty, de Montpensier, & de Guise, lesquelles portoyent la grande queuë du manteau Royal de la Royne, & celles desdites Dames estoyent portees par des grands Seigneurs vestus de drap d'or, & leurs capes aussi couuertes de riches pierreries.

Puis apres venoit Madame de France, auec son manteau Royal, & sa queuë portee par Monsieur le Cheualier de Mommorency, & par le Comte de la Vaulte, aussi vestus de drap d'or.

Suiuoit apres la Royne Marguerite, soubs vn poile auec son manteau Royal, & vne riche couronne sur la teste, menee & soustenue par Monsieur le Mareschal de la Verdin, & Monsieur le Comte de la Rochefoucaud, aussi vestus richement.

Apres la Royne Marguerite suiuoyent quatre Duchesses, qui portoyent sa queuë, & apres les Duchesses deux Seigneurs qui portoyent les leurs, & apres eux suiuoyent deux Comtesses.

Toutes lesdites Princesses auoyent leurs couronnes sur leurs testes, enrichies de grosses Perles, Rubis, & Diamans, excepté celle de Madame de Montpensier, qui estoit d'or seulement.

La Royne estant dans l'Eglise, fust menee deuant le grand Autel, & s'estant agenouïllee sur vn oreiller, elle fit sa priere.

Monsieur le Cardinal de Ioyeuse, reuestu de ses ornemens Pontificaux, assisté de Messeigneurs les Cardinaux de Gondy, & Surdy, & du Perron, & de grand nõbre d'Euesques, Abbez & Prelats, bailla à baiser à la Royne le reliquaire, ledit Seigneur Cardinal dict l'oraison accoustumee en tel cas: puis la Royne fut menee sur vn grand eschaffaut esleué deuant le grand Autel, & fut assise en sa chaise. Cela faict la Royne Marguerite, & toutes lesdites Dames luy firent la reuerence, puis s'assirent chascune en son ordre.

Le Roy estoit dans vn petit cabinet clos de verrieres, les Princes, Ducs, Mareschaux de France, Comtes Marquis, Barons, Cheualiers, grands Seigneurs, Gentils-hommes, & autres Seigneurs de marque furent placez chascun en son ordre.

Tous

Tous les Ambassadeurs furent aussi assis chascun en son ordre.

Chascun ayant pris place, la Royne fut menee deuant le grand Autel, où elle se prosterna la face en bas faisant son oraison: puis l'ayant paracheuee elle fut releuee par ceux qui l'y auoyent menee, apres cela Monsieur le Cardinal de Ioyeuse print la saincte onction, en versa sur vne platine, & en oignit sur le chef de la Royne, qui fut descouuert par les Princesses qui l'assistoyēt & puis apres sur la poictrine, en disant l'oraison pour ce ordonnee: ce faict, luy mit l'anneau au doigt en disant aussi l'oraison propre pour ce subiet.

En apres le dit Sieur Cardinal luy donna entre les mains le sceptre Royal, & la main de Iustice, en disant aussi l'oraison accoustumée: puis il luy mit la grande Couronne sur la teste laquelle par apres luy fut ostée, & luy en remit vne autre plus petite, qui estoit d'vn prix inestimable.

Le Sacre faict, la Royne fut menée sur l'eschaffaut, où on l'assit pour ouyr Messe. L'on mit la grande couronne sur vn escabeau denāt la Royne, & ceux qui portoyent le sceptre & la main de Iustice estoyent à ses costez, sçauoir celuy qui portoit le sceptre à main droite, & celuy qui portoit la main de Iustice à main senestre.

Monseigneur le Cardinal de Ioyeuse celebra la grande Messe, & fut serui par des Euesques: la Royne fut menee à l'offerte, & suyuie en bel ordre, puis ramenée à son siege. Apres la Communion de la Messe, la Royne fut derechef menée deuant l'autel, & communia auec vne grande deuotion.

La Messe dicte, l'on cria largesse, & fut ietté grand

nombre.

nombre de pieces d'or & d'argent où estoit l'effigie de la Royne : puis elle s'en retourna au Chasteau en mesme ordõnance qu'elle en estoit sortie, comme cy dessus a esté dict.

La Roine ayãt disné, elle s'é retourna à Paris le mesme iour, comme fit aussi le Roy, les Princes & Princesses, & toute la Cour.

Voila la Royne sacrée, couronnée auec grand ioye & magnificence, & au grand contentement du Roy: mais le iour suyuant, qui fut le Vendredy quatorziesme de May, ô iour faral à la France! ceste grand ioye fut bien courte, & de peu de duree, & bien tost changee en dueil : Terrible & miserable metamorphose! Le Roy estant dans son Carrosse sur les trois ou quatre heures du soir accompagné de Monsieur le Duc d'Espernon, de Monsieur le Comte de Mombazon, de Monsieur de Roquelaure, & autres Seigneurs, & se trouuant ô malheur, dans la ruë de la Ferronnerie, pres de Sainct Innocent, rue fort estroitte, & voulant s'aduancer pour aduiser l'artifice qui estoit dressé à l'étree de ladite rue pour l'entree de la Royne voila vn homme endiablé qui luy donne deux coups de bayonnette dans le costé.

Le Roy se sentant blessé dict, *Ce n'est rien, qu'on ne le tue point.* Tout aussi tost il' blesmit, & le sang commence à luy sortir par la bouche en si grande abondance, qu'il ne peut plus parler, & subitement il rendit l'ame à Dieu entre les mains de ces Seigneurs. Il fut mené au Louure, où il est embausmé.

Le meurtrier fut prins, & se vouloit tuer : mais on l'empescha. Il est prisonnier, & n'a on encor peu tirer de

de luy qui luy a faict faire ce meschant coup. Il est François de nation, natif d'Angoulesme, & a femme & enfans en Flandres, d'ou il partit le iour de Pasques pour venir faire ce meurtre.

Il est si malheureux, qu'il dit que s'il estoit à faire, qu'il le feroit, & que le iour du Sacre de la Royne il le pensa faire par deux fois, mais qu'il fut repoussé de la presse par Mõsieur de Vandosme. L'on ne l'a encor condamné, attendant s'il confessera quelque chose.

Faut-il que la France soit si desastree, que de produire des monstres pour assassiner si miserablemẽt ses sacrez Roys? Voicy le troisiesme Roy, portant le nom d'Henry, qui sont morts par la main de leurs subiects: Le Roy Henry secõd mourut d'vn coup de lance qu'il receut à la iouxte, ce coup est excusable, neantmoins il en est mort. Le Roy Henry troisiesme fut tué d'vn cousteau par Iaques Clement à Sainct Clou, & Henry quatriesme par ce miserable susescrit.

Le Roy estant mort, voila la ville de Paris en grand trouble & fascherie: mais par la prudence des Princes, & grands Seigneurs, & des Escheuins, qui allerent iour & nuict par la ville pour asseurer le peuple, aucun mal n'est suruenu. L'on fit entrer dans la ville toutes les compagnies des gardes qui estoyent aux fauxbourgs, les vnes furent mises autour du Louure, les autres à l'Alcenal, & les autres sur le pont neuf, qui gardoyent les deux aduenues.

Cependant Messeigneurs les Cardinaux & Euesquès s'en vont au Louure, comme aussi firent monsieur le Duc de Mayne, & plusieurs grands Seigneurs, pour consoler la Royne, laquelle a demonstré vne constance

& resolution incroyable. Puis tindrent conseil pour mettre ordre aux Prouinces, & enuoyerent iour & nuict des courriers de toutes parts, ils renuoyerent aussi plusieurs Seigneurs en leurs Gouuernements.

Au Conseil il fut resolu de mener monsieur le Dauphin à la Cour de Parlement, pour le declarer Roy: ce qui fut effectué le lendemain Samedy quinziesme dudit mois, sur les neuf heures du matin, & ce en bel ordre.

Monsieur le Dauphin estoit dans son carrosse auec monsieur d'Orleans, la Royne & les Princesses estoyent dans les leurs, & la Noblesse estoit à cheual.

Quand ils furent arriuez aux Augustins (où est à present la Cour de Parlemẽt, à cause de l'entrée de la Roine) Monsieur le Dauphin descendit du carrosse, comme firent la Royne & les Princesses: & fut mené dans la grand sale où l'on plaide à present, en belle ordonnance les tambours battans deuant les Suisses, & les trompettes sonants deuant les Gentils hommes d'honneur, qui cheminoyent auec leurs masses: Apres suiuoit á pied Monsieur le Dauphin, deuant lequel on portoit la Couronne, le sceptre Royal, & la main de Iustice, & aupres de luy estoit monsieur le Duc d'Orleans lequel on portoit: puis venoit la Royne portant le dueil, & son voile sur son chef, & en suitte les Princesses & Dames de la Cour, le peuple criant: *Viue le Roy.*

Estans entrez dans la grand sale, où estoyent des Cardinaux & Euesques, monsieur du Mayne, monsieur le Connestable, monsieur d'Espernon, des Mareschaux de France, & plusieurs grands Seigneurs, & officiers de la Couronne, monsieur le Chãcelier, monsieur le premier President, & generalemẽt tous les autres Presidens & Conseil-

Conseillers de la Cour, tous en robes rouges, mõsieur Seruin fist l'harangue, apres laquelle la Cour receut monsieur le Dauphin Roy & la Royne Regente, puis on mit és mains du Roy le sceptre Royal, & la main de Iustice, lors toute l'assemblee le salua Roy. Les ceremonies & l'harangue durerent enuiron deux heures: puis le Roy sortit & toute la Cour, & fut mené à cheual iusques au Louure, le peuple criant: *Viue le Roy.*

L'apresdinée les Compagnies des gardes, qui estoyent par la ville, furent leuees, & se retirerent és fauxbourgs, puis on commanda d'ouurir les boutiques.

Le mesme iour fut arresté que l'Edict de pacification sera obserué en la mesme forme que le Roy l'auoit faict obseruer.

Le Dimanche suyuant Monsieur le Comte de Soissons arriua à Paris, lequel s'estoit retiré de la Cour pour quelque difficulté, & estant arriué on leua les gardes des portes de la ville, qui estoyent gardées par les habitans.

Voila en bref tout ce qui s'est passé de plus remarquable, tant dans sainct Denys qu'à Paris en quatre iours ensuiuants Ie laisse à escrire les choses secrettes à l'Historiographe du Roy, qui en augmentera son Histoire. L'armee qui est dressée demeurera sur pied, & sera entretenue.

Au reste toute la France a bien subiect de prier pour le nouueau Roy, pour la Royne Regente, pour Messeigneurs les freres du Roy, pour Mesdames ses sœurs, & generalement pour tous les Princes, Seigneurs & Officiers de la Couronne, que Dieu les preserue en

bonne santé, en longues années, & en bonne amitié
& concorde, à fin de bien & sainctement regir
& gouuernor ce pauure Royaume.
Ainsi soit-il.

FIN.